

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté Portant fermeture temporaire du terrain :
les mardis 16 et 23 juin et le vendredi 19 juin 2026 :
Occupation par l'École du Tilleul / Rencontre USEP**

ARRETE N°2026/n°27

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation d'une **rencontre USEP** avec l'Ecole du Tilleul **les mardis 16 et 23 juin 2026 et le vendredi 19 juin 2026.**

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période d'utilisation de celui-ci par l'école du Tilleul,

ARRETE

ARTICLE 1: L'accès au parc de la commune sera interdit au public le temps de l'utilisation par celui-ci par l'école du Tilleul dans le cadre d'une rencontre USEP **les mardis 16 et 23 juin 2026 de 8h00 jusque 14h00 et le vendredi 19 juin 2026 de 8h00 à 17h00.**

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- *A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck*
- *A Monsieur le Responsable des Services techniques*

Fait à Lynde, le 5 Mai 2026

Jean-François DAUTRICOURT

Le Maire

